

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12053**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Administrateur systèmes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, sociétés de conseils (SYNTEC-CINOV) - Fédération SYNTEC	Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3018 - Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'administrateur systèmes administre les ressources nécessaires à la production attendue de systèmes d'exploitation et des serveurs de l'entreprise, dans le respect des règles de l'art, des contrats passés avec les fournisseurs et des contrats de services conclus avec les utilisateurs de profils divers. Ce poste se retrouve aussi bien chez les utilisateurs que dans les sociétés de services. L'administrateur systèmes peut-être amené à travailler sur le site du client ou sur le site de la société qui l'emploie.

Les capacités de technologique et de support technique sont transversales.

Analyser la mise en production des ressources et intégrer les modifications : produire les tableaux de bord, interpréter les indicateurs et optimiser les performances; proposer des scénarios d'évolution et améliorer le service; participer à l'élaboration du budget; participer à l'élaboration des contrats de service; assurer une veille technologique

Mettre en exploitation les ressources et assurer leur évolution : assurer la mise en exploitation des systèmes d'exploitation et leurs applications; développer et mettre en oeuvre les procédures d'automatisation; réaliser les configurations type et les tests; maintenir en état les conditions générales de la production; accompagner les exploitants, former les utilisateurs

Administrer les ressources informatiques de production : administrer les utilisateurs, la qualité de service, la sécurité d'accès, les serveurs et leurs systèmes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Informatique : processus général de la production, de l'exploitation et de l'administration.

Administrateur systèmes

Administrateur réseaux

Administrateur de bases de données

administrateur d'application

Administrateur de messagerie

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités d'évaluation des composantes acquises sont de 4 sortes :

- évaluation continue
- pratique en entreprise
- mise en situation
- entretien avec le jury à partir du dossier de mise en situation.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Deux jurys : - Jury délégué : président issu de la CPNE + 2 membres au minimum (professionnels, extérieurs) - Jury CPNE qui délivre le CQP

En contrat de professionnalisation	X	Deux jurys : - Jury délégué : président issu de la CPNE + 2 membres au minimum (professionnels, extérieurs) - Jury CPNE qui délivre le CQP
Par candidature individuelle	X	Deux jurys : - Jury délégué : président issu de la CPNE + 2 membres au minimum (professionnels, extérieurs) - Jury CPNE qui délivre le CQP
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Deux jurys : - Jury délégué : président issu de la CPNE + 2 membres au minimum (professionnels, extérieurs) - Jury CPNE qui délivre le CQP

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Administrateur systèmes avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.federation.syntec.fr>

Lieu(x) de certification :

Fédération SYNTEC
3, rue Léon Bonnat
75016 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IMPRO
AFIP FORMATION
AFPA
AFPI:IDECQ
AVOLYS
CIEFA
CNAM
IEF2I

Historique de la certification :